

181785

N° 0 9 2 9 8 PR. SG. SCM. BL.

Le Président de la République

Dakar, le

26 NOV. 1986

Monsieur le Président,

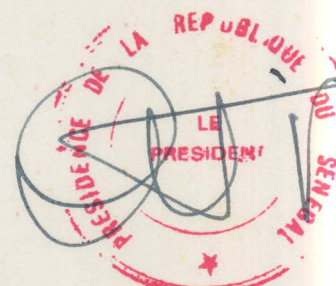
Je vous fais parvenir, ci-joint un décret ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale le projet suivant :

- 04/87
- Loi abrogeant et remplaçant l'article 4 de la loi n° 75-51 du 3 avril 1975 portant création d'un Conseil sénégalais des Chargeurs,

Je vous prie de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur Daouda SOW
Président de l'Assemblée nationale
DAKAR



Abdou DIOUF

